

**FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!**

INFO-NÉGO

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

14 FÉVRIER 2020 VOLUME 4 | NUMÉRO 9

IL EST TEMPS DE PRENDRE SOIN DES GENS QUI PRENNENT SOIN DES GENS!

Près de 200 personnes déléguées au conseil général des négociations (CGN) de la CSQ ont pris part le 13 février dernier à des actions de visibilité afin de rappeler au gouvernement Legault que les services publics ne sont pas une dépense, mais bien un investissement qui garantit la qualité des services aux familles et à la population, en éducation et en santé.

Pour appuyer leur message, les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ont déployé le slogan « Faut que ça change maintenant! » en lettres géantes au-dessus de l'autoroute 20, sur le viaduc de la route 137, à Saint-Hyacinthe.

« Le personnel en éducation et en santé prend soin du monde. C'est sa mission quotidienne. Concrètement, ce sont 1,2 million d'élèves, 172 000 étudiants du collégial et des millions de

patients en santé qui méritent d'être éduqués, accompagnés, soutenus et soignés avec dignité. Depuis trop longtemps, on nous demande de faire plus avec moins. Ce que nous voulons, c'est faire mieux! », a mentionné la présidente de la CSQ, Sonia Ethier.

Les membres de la CSQ ont également manifesté devant le bureau de la députée de Saint-Hyacinthe de la Coalition avenir Québec (CAQ), Chantal Soucy, et l'ont mandatée pour transmettre à ses 75 collègues un feuillet réclamant des investissements urgents dans les services publics.

« Lorsque l'on s'attarde aux tentatives du gouvernement de mettre la négociation sur une voie d'évitement avec les forums, aux nombreuses demandes de récupération aux tables sectorielles et à l'absence de mandats à ces mêmes tables, force est de constater que nous sommes en face d'un gouvernement arrogant. Il faut que ça change maintenant! », a scandé Mario Beauchemin, troisième vice-président de la CSQ.



Droits parentaux : une précision

Le dernier CGN a aussi été l'occasion pour les personnes déléguées de préciser la revendication touchant les droits parentaux :

Augmenter la durée du congé de paternité et du congé d'adoption pour un maximum de 5 semaines à un maximum de 10 semaines, et prolonger le versement des indemnités complémentaires jusqu'à 100 % du traitement de base versé par l'employeur.

Cette revendication a pour but de permettre aux pères biologiques et aux parents adoptants de profiter d'un nombre minimal de semaines avec leur nouvel enfant, tout en bénéficiant d'indemnités complémentaires.

Rappelons qu'une revendication a été déposée au Conseil du trésor en octobre dernier à l'effet de prolonger et de bonifier le congé pour adoption et le congé de paternité. Plusieurs éléments ont été analysés afin de quantifier la revendication proposée.



MISE EN PLACE DE DEUX COMITÉS DE TRAVAIL

Les personnes déléguées ont aussi adopté des recommandations pour la mise en place de deux comités de travail : un qui se penchera sur les conditions de vie dans les régions éloignées, isolées et dévitalisées, et l'autre sur l'indexation du RREGOP¹.

Régions éloignées

Le comité a comme objectif de mettre en lumière les problèmes socioéconomiques des différentes régions reliés à leur éloignement, à leur isolement ou à leur dévitalisation.

Une première rencontre du comité aura lieu en mars 2020. Une enquête sous forme de questionnaire auprès des personnes déléguées des syndicats concernés pourrait être menée dans les prochains mois. L'analyse et les discussions sur les résultats de l'enquête devraient avoir lieu à l'automne 2020, et l'élaboration des pistes de solution par région, à l'hiver 2021.

Indexation du RREGOP

De son côté, le comité de travail sur l'indexation du RREGOP a pour mandat, notamment :

- De faire le point sur les règles actuelles d'indexation;
- D'évaluer si les règles actuelles d'indexation permettent d'assurer de manière optimale la protection du pouvoir d'achat;
- De proposer des pistes de solution pouvant améliorer et protéger l'indexation de la rente;
- De proposer d'éventuelles modifications, etc.

La durée des travaux n'est pas encore déterminée, compte tenu notamment des hypothèses qui seront mises de l'avant et de l'ampleur de la tâche.

¹ Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

Pour consulter la version anglaise de cette infolettre, visitez la section [Info-Négo](#) de notre site portant sur la négociation.

POUR NE RIEN MANQUER DE LA NÉGO...

Suivez l'évolution de la négociation des secteurs public et parapublic en visitant le [site de la CSQ](#) et en vous abonnant à l'[infolettre](#).



Centrale des syndicats
du Québec